

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Septième séance – Mardi 24 juin 2003, à 17 h

**Présidence de M. André Kaplun, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Monique Cahannes, Liliane Johner, MM. Pierre Losio, David Metzger, M<sup>me</sup> Annina Pfund et M. René Winet.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 juin et mardi 24 juin 2003, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Nous portons à votre connaissance la réaction du Conseil administratif à la suite d'un article paru dans le *Genève Home Information* en date du 17 juin 2003. Cette réponse a été envoyée ce jour aux médias. Cette lettre est adressée par le Conseil administratif à M. Egger, rédacteur en chef du *Genève Home Information*, à la suite d'un article de M. François Baertschi, journaliste au *GHI*. Je vous la lis:

«Monsieur le rédacteur en chef,

»Notre Conseil a pris connaissance avec indignation de l'article calomnieux publié dans le *Genève Home Information* du 17 juin dernier à l'égard de M. Christian Ferrazino, maire de Genève, qui a été assimilé outrageusement aux «Khmers rouges du Cambodge» ou «à l'Union soviétique du goulag», sans parler d'un certain nombre d'autres qualificatifs injurieux dont il a fait l'objet.

»Ce n'est pas la première fois que votre collaborateur M. François Baertschi s'en prend de manière inacceptable à M. Christian Ferrazino, ainsi qu'à d'autres magistrats cantonaux et communaux dans votre journal, mais, cette fois-ci, l'article dépasse les bornes en raison de la virulence de cet écrit ainsi que de son caractère haineux.

»Nous devons nous étonner que votre journal publie de tels pamphlets, qui n'ont rien à voir avec la liberté d'expression à laquelle nous sommes, tout comme vous, attachés.

»Il est tout aussi inadmissible d'avoir justifié ces propos outranciers par des contrevérités, comme le fait de prétendre fallacieusement que la Ville de Genève aurait engagé les travaux dans le cadre du chantier de l'Etat portant sur l'aménagement des nouvelles lignes de tramway avant l'adoption des arrêtés municipaux portant sur la participation financière de la Ville de Genève.

»A la fin de son article, M. Baertschi feint d'attendre la réaction du maire de Genève, que celui-ci n'a pas manqué d'adresser à votre rédaction. Nous constatons que votre journal est plus prompt à donner des leçons qu'à publier la réponse de ceux qu'il fustige – puisque vous avez censuré le texte de M. Ferrazino qui doit être publié dans le prochain numéro de *GHI*, en enlevant toutes les critiques adressées à votre collaborateur – et à distiller vos critiques à l'égard d'autrui qu'à accepter d'en recevoir de votre côté. Bel exemple du droit d'être entendu que vous prétendez défendre!

»En attendant de voir si notre lettre sera entièrement publiée dans votre journal, nous vous prions d'agréer, Monsieur le rédacteur en chef, nos salutations distinguées.

*Le Conseil administratif de la Ville de Genève»*

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Questions orales.

**Le président.** Y a-t-il des réponses aux questions qui ont été posées hier soir, Messieurs les conseillers administratifs?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je réponds à M. Marquet, qui avait posé une question sur le droit des voitures à passer à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Information prise, la rue de l'Hôtel-de-Ville n'était pas fermée à la circulation samedi, à l'occasion de la Fête de la musique, parce que cette rue, comme le boulevard Helvétique, fait partie du réseau que la police cantonale considère comme devant rester ouvert en tout temps, quelle que soit la manifestation.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** M. Alpha Dramé, du groupe des Verts, a posé hier une question écrite sur l'école Peschier, qu'il m'a remise à la fin de la séance. J'ai demandé quelques compléments d'informations – je lui en avais déjà donné oralement – et je vous lis cette réponse pour qu'elle figure au *Mémorial*:

«Il est exact que l'installation des classes d'enseignement spécialisé dans le chalet Spring, qui se trouve à côté de l'école, entraîne le transfert de la salle de couture et de la salle de travaux manuels dans le bâtiment central de l'école Peschier. La salle de travaux manuels sera aménagée dans l'actuel atelier du livre et ce dernier, de même que la salle de couture, trouvera place dans les locaux actuellement réservés aux activités parascolaires.» C'est ce que vous me disiez hier à

juste titre, Monsieur Dramé. «Le déficit de locaux parascolaires pourra être comblé grâce à la collaboration mise en place avec la maison de quartier de Champel, qui accueillera chaque jour une quinzaine d'enfants pour le repas de midi.» C'est là le résultat des négociations que nous avons eues dernièrement avec la maison de quartier. «De plus, une salle d'étude sera mise à la disposition des activités parascolaires pour l'année scolaire 2003-2004. Aucun local parascolaire ne sera installé dans les couloirs de l'école», contrairement à ce qui se dit dans le quartier.

Toutes les décisions relatives à cette situation ont été prises conjointement par moi-même et par M. Charles Beer, conseiller d'Etat responsable du Département de l'instruction publique (DIP). On peut donc dire que, pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance, la rentrée scolaire 2003 dans cette école se passera dans des conditions correctes sur le plan des locaux. Je vous rappelle que nous avons négocié avec les représentants des parents – que j'ai reçus à deux reprises dans mon bureau et que M. Beer a reçus aussi lors d'une réunion publique – et que ces décisions ont été prises avec le consentement des parents.

Une autre question m'a été posée, Monsieur le président, concernant le restaurant scolaire de Geisendorf. Le restaurant scolaire de Geisendorf est installé dans le bâtiment administratif du DIP dans le parc Geisendorf. C'est un bâtiment qui appartient à l'Etat de Genève et qui est géré par le département de M. Moutinot. Au printemps 2002, l'association de parents d'élèves a demandé des travaux pour améliorer le confort des enfants. Ces demandes ont été négociées avec le DAEL, qui n'est pas entré en matière sur certains travaux, notamment des transformations de locaux. A ce jour, les travaux acceptés par le DAEL ont été exécutés. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance considère que l'installation du restaurant scolaire dans ce bâtiment n'est pas une bonne solution, je l'avais déjà dit ici, en plénum, lorsque vous aviez posé des questions à ce sujet. Raison pour laquelle il a été demandé que la villa Lamartine, qui se trouve à côté, soit aménagée pour accueillir les enfants de l'école de Geisendorf pour le repas de midi. Je précise, pour M. Marquet, que ce sera peut-être notre premier restaurant bio. Je fais d'une pierre deux coups, vous voyez, aujourd'hui! Ce dossier est entre les mains du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui va faire diligence.

Je réponds encore à la question de M. Dupraz, qui concernait le square du Village-Suisse. La demande de création de W.-C. est de la compétence de la Division de l'aménagement et des constructions. Nous l'avons sollicitée et elle va nous répondre très prochainement. En ce qui concerne les tuyaux dont vous avez dit qu'ils se trouvaient à terre et qui sont à débarrasser, j'ai demandé au Service des écoles et institutions pour l'enfance de faire le nécessaire le plus vite possible. Monsieur Dupraz, si cela n'est pas fait la semaine prochaine, vous avez la possibilité de me téléphoner, je vous donnerai le numéro de mon portable tout à l'heure.

**M. Christian Ferrazino, maire.** Je donnerai d'abord une réponse à M. Mathias Buschbeck, qui se demandait si un contresens cyclable était à l'étude sur l'avenue Sainte-Clotilde: je peux lui répondre par l'affirmative. Un projet, qui est bien avancé, a été étudié par les différents services de la Ville, en particulier par M. Morel et le Service d'aménagement urbain. Le problème le plus délicat à résoudre est celui de l'entrée des cyclistes dans la rue des Deux-Ponts. Une fois ce problème réglé, ce projet pourra vous être présenté. Je vous propose, si vous voulez avoir plus de détails, de contacter directement le Service d'aménagement urbain, qui vous présentera en détail ce projet, mais je réponds d'ores et déjà affirmativement à votre question.

Une autre question avait été posée par M. Losio, qui s'interrogeait sur la situation au quai Wilson, près des bains des Pâquis, et sur l'entreposage de détritiques, en particulier par l'entreprise Marti Marine SA, qui est le chantier naval situé juste à côté des bains. Il est vrai qu'en ce qui concerne les bains des Pâquis nous n'avons aucun problème, puisque nous avons réussi à trouver un terrain d'entente avec l'Association des usagers des bains des Pâquis pour que, même pendant le week-end, les différents déchets soient stockés à l'intérieur même des bains. Cela se passe sans trop de problème. Par contre, s'agissant des déchets qui sont liés à l'exploitation de Marti Marine SA, on a dû constater que des dépôts sauvages s'agglutinaient, et pas seulement le week-end, à cet endroit-là. Les agents de ville sont intervenus, à la suite des remarques des collaborateurs de la Voirie, et on m'a indiqué que depuis trois semaines – je ne sais pas si les faits qui ont été révélés hier dans le cadre de la question de M. Losio sont antérieurs à cette période, je le souhaite – cette entreprise avait engagé une société privée pour procéder à la levée des ordures, de sorte que la situation devrait, à l'heure où nous parlons, être réglée.

Enfin, une question à propos de la promenade de Saint-Jean a été posée par M. Juon. S'agissant de la promenade de Saint-Jean, toute la partie bitumineuse de la promenade est du ressort de la Voirie, qui délègue d'ailleurs le travail à une équipe du Foyer de Montfleury, dans le cadre des opérations de réinsertion sociale. S'il y a des problèmes de nettoyage sur la partie bitumineuse de la promenade de Saint-Jean, cela concerne donc la Voirie. En ce qui concerne l'autre partie du chemin, qui est en terre battue, elle est alors de la compétence du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Nous allons examiner, en coordination avec le SEVE, comment remédier à cette situation. Si j'ai bien compris votre intervention et les propos que vous avez tenus hier soir, il y a tout simplement un manque de corbeilles à certains endroits sur ce chemin. Il y a aussi, semble-t-il, un laisser-aller des propriétaires de chiens. Sachez que ces problèmes pourront être résolus directement avec le SEVE, à qui je vous conseille de vous adresser pour la partie en terre battue du chemin. Voilà les réponses que j'avais à donner, j'en ai terminé, Monsieur le président.

**4. Motion de M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Branchons le décodeur pour les séances du Conseil municipal retransmises sur TV Léman bleu!» (M-366)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'intérêt constant que suscite la retransmission en direct des séances plénières ordinaires du Conseil municipal sur la chaîne locale TV Léman bleu auprès des citoyens de la ville de Genève et au-delà;
- le côté participativement réjouissant de ce regain d'intérêt civique, de nature à contribuer efficacement à la compréhension des enjeux municipaux et, partant, à la démocratisation de la vie politique locale;
- le caractère toutefois très brut et fruste des débats parlementaires rendus aujourd'hui par la «petite lucarne», qui peut conduire à une appréciation très partielle de la qualité du travail des conseillers municipaux (préparation en commissions, caucus, etc.) et qui en ce sens peut aller à l'encontre des objectifs posés initialement par le Conseil municipal avec ces retransmissions;
- la méconnaissance des citoyens en matière de procédures municipales et leur difficulté à se plonger dans les méandres d'ordres du jour parfois très évolutifs au cours d'une session;
- les expériences développées par des chaînes parlementaires étrangères, de commémoratives neutres et objectives, accompagnées par exemple de débats télévisés entre un ou plusieurs représentants de chaque camp politique en préalable au vrai débat dans l'enceinte parlementaire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les dispositions nécessaires (financières et techniques) pour doter les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal de commentaires écrits (à l'écran) propres à renseigner les téléspectateurs avant, pendant et après les sessions sur les enjeux en cause et leurs prémisses procédurales méconnues.

**M. Alain Fischer (R).** Je prends la défense de cette motion, car M. Pierre Maudet, qui devait s'exprimer, a un petit peu de retard. Je vous prie de l'excuser. Pour revenir à cette motion, il est vrai que, parfois, certains téléspectateurs ont

<sup>1</sup> Annoncée, 411.

de la peine à suivre les débats, parce qu'ils ne savent pas de quoi nous parlons. Même pour nous, parfois, les titres des motions n'évoquent pas vraiment le contenu. On pourrait donc prévoir des textes d'incrustation sur les écrans, par un biais simple, pour que le public, qui nous regarde en ce moment même, puisse comprendre de quoi nous parlons. Secondement, même si le Conseil municipal est intéressé par des incrustations sur les différents écrans... (*Brouhaha.*) Si le Conseil administratif et quelques conseillers municipaux pouvaient écouter, cela me ferait plaisir!

En fait, les frais pourraient ne pas être entièrement à la charge de la Ville de Genève, puisque cette salle est aussi celle du Grand Conseil. Par le biais d'une location et d'un partage des frais, le Grand Conseil et le Conseil municipal de la Ville de Genève pourraient utiliser ces incrustations pour que les débats soient clairs. Je pense que tout le monde, dans cette assemblée, sera d'accord pour reconnaître que les débats du Grand Conseil, aussi, sont parfois peu clairs, même pour nous qui sommes des initiés. J'espère que le Conseil municipal fera bon accueil à cette motion, qu'il nous semble logique de renvoyer à la commission de l'informatique et de la communication pour approfondir le sujet.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Cette motion nous pose, au sein du groupe démocrate-chrétien, deux problèmes. Le premier, c'est qu'en parlant d'incrustation, et donc de texte écrit, il nous semble que l'on va à fins contraires du médium qu'est la télévision, puisqu'il s'agit bien de donner simultanément des images et du son. Par ailleurs, je rappellerai à mes collègues conseillers municipaux que la question des incrustations a été très largement débattue à la commission de l'informatique et de la communication dans le cadre de la motion M-63, intitulée: «Télévision de proximité et malentendants», qui avait été déposée par notre ancienne collègue Alice Ecuivillon et par moi-même. Lors de l'examen de cette motion, il nous avait été clairement dit par les techniciens que la diffusion de textes écrits, en supplément ou expliquant parallèlement une intervention orale, n'était quasiment pas possible, car la quantité de texte le rendrait illisible lors de la projection à l'écran. Il nous paraît donc qu'il y a là un problème technique assez important. Par ailleurs, qui trop embrasse mal étreint! La motion M-63 dont j'ai parlé tout à l'heure a été acceptée par ce Conseil municipal le 10 octobre 2001. Elle a été renvoyée au Conseil administratif pour qu'il puisse la traiter et nous présenter des projets. Or je suis au regret de vous dire que nous attendons toujours... Pour notre part, nous préférons donc attendre – plus pour longtemps, nous l'espérons – et voir venir des solutions par rapport à la motion M-63, avant de nous embarquer sur une autre galère.

**M. Jean-Charles Rielle (S).** Cet interface avec la population, le fait que nous puissions mieux faire comprendre notre travail est effectivement un sujet qui nous intéresse depuis de très nombreuses années. Nous avons déjà fait part de nos préoccupations lorsque des enseignants venaient avec leurs classes, dès la rentrée de septembre – cela ne saurait tarder. Je dois dire que nous souffrions de voir ces jeunes au balcon, à qui, toute l'année, on demandait une certaine discipline et qui voyaient notre Conseil dans son agitation habituelle... Ces visites demandaient une préparation et nous avons notamment proposé qu'une demi-heure avant un conseiller ou une conseillère municipale de chaque parti vienne accueillir la classe et l'enseignant, leur souhaiter la bienvenue et leur expliquer un peu la procédure, pour qu'ils voient cela d'un autre œil, au cas où ils auraient un jour envie de faire de la politique...

Cela dit, s'il y a un certain nombre de problèmes techniques à résoudre, je pense que la télévision est là pour les résoudre. Par ailleurs, il y a encore, effectivement, cette motion M-63 sur les malentendants à laquelle il faut répondre. La même réflexion s'est faite, par exemple, pour les malvoyants, par rapport au site internet de l'Etat; je dois dire que l'Etat s'est donné une peine énorme et que cela montre que l'on peut dégager des crédits pour ce genre de mesures lorsqu'il y a une forte motivation.

Le Parti socialiste souhaite renvoyer cette motion, qui est bienvenue, à la commission de l'informatique et de la communication, qui pourra mener la réflexion sur l'ensemble de l'interface avec la population. Je pense que les solutions techniques sont légion et que nous pourrions tout à fait répondre à cette demande. Je pense, par exemple, aux plans lorsque nous parlons d'aménagement: ceux-ci pourraient être présentés à l'écran. Si, pendant quelques secondes, notre bouille n'est plus à l'écran, cela ne peut qu'être préférable... (*Commentaires.*) Je suis très content d'être revenu dans ce Conseil et de revoir notamment le monsieur qui est en face de moi et qui aime bien ce genre d'intervention! Je lui en sais gré et je vous invite tous à renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Permettez à l'un des administrateurs que vous avez envoyés à Télégénève de vous faire part de ce qui a été dit à l'occasion de la dernière assemblée générale. J'ai parlé de cette motion au président de TV Léman bleu et je lui ai posé la question de savoir s'il était possible de mettre un bandeau indiquant l'adresse internet des objets qui sont discutés. Nous sommes tous équipés d'internet, nous sommes tous les rois du surf et les motionnaires savent donc qu'il n'y a aucun problème pour accéder à l'ensemble de la documentation, que ce soient les propositions, les rapports, les plans, les motions diverses ou les interventions de toute nature. Tout est disponible sur internet et il

suffirait en conséquence, pour être extrêmement complets, de glisser l'adresse du site web pour que les téléspectateurs trouvent les documents dont nous parlons. Si vous voulez envoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication, il n'y a pas de problème, mais sachez que TV Léman bleu est absolument disposé à intervenir dans ce sens. Cela ne coûte rien, cela ne nécessite pas une ou plusieurs personnes supplémentaires; partant de là, la démarche peut être entreprise dès le mois de septembre 2003.

En conclusion, si vous voulez que la chose n'intervienne qu'au mois de septembre de l'année prochaine, je vous suggère alors de renvoyer la motion en commission. Si, au contraire, vous admettez qu'une solution simple est possible, je vous suggère, et c'est la proposition des libéraux, de l'envoyer directement au Conseil administratif, avec cette petite apostrophe consistant à préciser qu'il s'agit simplement d'indiquer l'adresse internet du site de la Ville de Genève, où l'ensemble de la documentation est disponible.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Les gens qui regardent TV Léman bleu auraient effectivement intérêt à comprendre de quoi nous parlons, d'autant que, souvent, cela dure très longtemps! Mettre un bandeau avec le titre et l'adresse de l'objet traité serait tout à fait judicieux; nous le souhaitons pour notre part et nous trouvons que la proposition de M. Froidevaux est frappée au coin du bon sens. Je pense donc que nous pourrions renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, sans perdre de temps, car je ne vois pas ce que la commission pourrait ajouter à cet égard.

**M. Alain Fischer** (R). Je pense que l'incrustation devrait indiquer le titre de l'objet et de quel département il s'agit, parce que, dans notre ordre du jour, on passe des espaces verts à l'aménagement, puis à la culture, avant de revenir aux espaces verts... Cela est parfois un peu difficile à suivre. On pourrait donc indiquer le département concerné et le titre de la motion, mais je pense que l'on ne peut pas s'arrêter là. M. Rielle tout à l'heure a dit que nous devrions être plus sympathiques par rapport aux gens, aux classes qui viennent nous voir. Nous avons aussi un devoir civique à assumer par rapport à l'éducation de nos enfants – même si parfois il y a du brouhaha et une indiscipline générale et latente dans cette salle – et je pense que l'idée d'inculquer le civisme fait aussi partie de cette motion. Il faut donc que la commission puisse examiner toutes les pistes, y compris la concertation avec le Grand Conseil, parce que les coûts seront quand même élevés. Une ou deux personnes à la régie devront suivre les débats et composer les textes des incrustations, quasiment en direct; il faut que ces coûts soient divisés par deux et que nous soyons en harmonie avec le Grand Conseil.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

C'est pourquoi je demande le renvoi de cette motion à la commission, pour que l'on puisse régler les modalités entre le Grand Conseil et le Conseil municipal, d'une part, et que l'on puisse examiner toutes les pistes, d'autre part, pour que notre assemblée soit claire et limpide par rapport aux citoyens qui nous regardent.

**M. Alain Dupraz (T).** Ce que vient de dire notre collègue Fischer est tout à fait juste: si on veut se contenter d'inscrire à l'écran les titres des objets, c'est relativement facile à faire et on pourrait envoyer cette motion directement au Conseil administratif. Mais certains de nos collègues ont parlé de montrer des plans, par exemple, ce qui serait fort intéressant pour les téléspectateurs bien sûr, et dans ce cas il y aurait un problème technique important, c'est que les caméras qui sont installées ici sont des caméras de très mauvaise qualité, qui étaient normalement destinées à la surveillance. Cela poserait donc le problème de l'équipement de cette salle qui, comme vous le savez, dépend du Grand Conseil. Pour ma part, je pense qu'il vaut mieux renvoyer d'abord cette motion à la commission de l'informatique et de la communication qui, elle, pourra étudier cela et se concerter avec le Grand Conseil, car, là, il y a de quoi faire, et avec TV Léman bleu, qui pour le moment ne se presse pas du tout... Comme l'a dit M<sup>me</sup> Rys, la motion sur les malentendants a été votée, mais on ne voit toujours rien venir. Il vaut donc mieux renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication.

**M. Damien Sidler (Ve).** Il serait effectivement de bon ton de demander, en commission, l'avis de TV Léman bleu, de voir ce que les responsables pensent de la chose. M. Froidevaux nous assure qu'ils sont tout à fait d'accord avec la solution internet, mais il y a peut-être d'autres solutions, comme le teletext, à envisager, qui peuvent être aussi simples à mettre en œuvre. D'autre part, comme l'a rappelé M. Dupraz, cette salle ne nous appartient pas. Je vois mal comment le Conseil municipal pourrait se suréquiper au niveau de la retransmission télévisuelle, alors que le Grand Conseil resterait avec les moyens actuels. Tout cela mérite un détour en commission et je vous invite à voter le renvoi de la motion à la commission de l'informatique et de la communication.

**Le président.** Avant de donner la parole à M. Rielle, je demande aux uns et aux autres un peu de silence, car nous n'entendons pas grand-chose de là où nous sommes!

**M. Jean-Charles Rielle (S).** Très brièvement, je voudrais souligner que ce que propose M. Froidevaux, dans le but d'aller vite, n'est malheureusement pas aussi simple. Il ne s'agit pas simplement de mettre des bandeaux, il faut savoir ce

que l'on mettra sur ces bandeaux. Cela veut dire qu'il faudra éventuellement réfléchir à une commission de surveillance, composée peut-être d'une personne par parti, puisque l'on sait bien qu'en fonction des sous-titres choisis l'information peut être quelque peu orientée... Le citoyen doit être sûr de recevoir une information neutre. Je ne peux donc que vous recommander de renvoyer cette motion en commission, comme demandé tout à l'heure.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'informatique et de la communication est accepté à la majorité (quelques oppositions et une abstention).

**5. Motion de MM. Damien Sidler, David Metzger, Roberto Brogini, Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez et Marie-France Spielmann: «Cinémur: encourageons la projection de films sur des murs adéquats en ville» (M-367)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'envie légitime des Genevois(e)s de flâner les soirs d'été;
- l'augmentation des moyens dévolus à la création cinématographique locale;
- la relative simplicité de mise en œuvre de la proposition ci-dessous,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à encourager des projections cinématographiques gratuites en plein air, itinérantes de quartier en quartier, les soirs d'été de semaine, en collaboration avec les associations travaillant dans le domaine du cinéma à Genève.

Les projections se feront sur des murs borgnes adéquats des différents quartiers, donnant sur des places, des cours intérieures ou de petites rues.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 411.

La programmation favorisera la production cinématographique locale ainsi que des films aux formats ne correspondant pas aux filières cinématographiques commerciales présentes à Genève.

**M. Damien Sidler (Ve).** Cette motion est partie de la constatation que les Genevois sont de plus en plus friands des activités que la Ville peut développer et proposer aux citoyens en été. On a vu le succès de la Fête de la musique le week-end passé, celui de la Nuit de la science, celui des concerts au parc La Grange... En l'occurrence, il y a un créneau qui pourrait être encore développé, c'est celui du cinéma de plein air. Bien sûr, Cinélac projette des films grand public, connus, et quelques associations, notamment dans les quartiers, diffusent un cinéma un peu plus pointu, mais il nous semblait intéressant, par le biais de cette motion, de proposer que des espaces de projection soient installés temporairement dans les quartiers, pour présenter des œuvres cinématographiques créées à Genève. Voilà la proposition que nous vous faisons. Elle a l'air toute simple, mais elle suscitera probablement de nombreuses questions et nous vous proposons de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, pour discuter notamment des endroits où cela pourrait être fait et pour voir quelles associations pourraient être contactées, afin de nous aider à réaliser ce projet.

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T).** Les journées de la musique que nous venons de vivre ont démontré avec éclat que la population genevoise, et notamment la jeunesse, sait apprécier une telle manifestation culturelle, la diversité des genres musicaux présentés et la qualité des prestations fournies. Ces journées ont été marquées par la bonne humeur, la convivialité, l'amitié et un esprit remarquable. Elles ont fait la preuve de l'utilité et des multiples aspects positifs de l'organisation, hors des circuits commerciaux traditionnels, de manifestations culturelles de qualité. C'est dans cet esprit que nous déposons cette motion, elle s'inscrit dans la même démarche. Nous vous proposons d'encourager la projection de films les soirs d'été, sur des places, dans des cours ou des squares, dans des lieux choisis qui ne posent pas de problèmes et qui, au contraire, se doteraient d'une nouvelle touche de convivialité à travers la diffusion de films, en collaboration avec les associations actives dans le domaine du cinéma à Genève. Ces manifestations pourraient être organisées par des associations d'habitants des quartiers de notre ville, avec l'aide de bénévoles et d'associations intéressées par le cinéma. Il ne s'agit pas de lancer des activités nécessitant de gros budgets, mais bien de démarches participatives, faisant appel à la compétence de personnes bénévoles. Nous vous demandons d'étudier cette motion à la commission des arts et de la culture.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Renate Cornu** (L). Décidément, c'est un printemps exceptionnel, «on dirait le sud»! Dès lors, les imaginations s'envolent dans l'air suave de nos soirées pour s'arrêter sur quelques murs aveugles... Ni une ni deux, les trompe-l'œil devenant décidément trop banals, on invente le ciné de quartier en plein air. Tout cela est fort sympathique. Le ciné local oui, mais où? Dans les cours d'immeubles? Ces installations sont coûteuses, pour des images en mouvement, là où la population a peut-être plus envie de jouer à *Marius et Jeannette* qu'à *M le Maudit*... Chers motionnaires, votre ciné-imagination nous laisse perplexes. Avez-vous pensé à la concurrence déloyale à l'égard des exploitants de salles? Avez-vous pensé à tous les habitants qui ont peut-être plus envie de regarder leur TV, leur DVD, ou, mieux, de lire ou d'écouter de la musique, et qui seraient forcément dérangés par le son du film qui est projeté? Tout cela pour dire que je propose de renvoyer cette motion dans la boîte à idées de la commission des arts et de la culture, afin qu'elle examine ce que l'on pourrait faire de cela.

**M. Guillaume Barazzone** (DC). Le groupe démocrate-chrétien trouve que l'idée de la motion est relativement bonne. En effet, des projections cinématographiques en plein air durant l'été animeront la ville, qui manque cruellement d'animation à certaines périodes de l'été. Des projections cinématographiques en plein air, qui plus est gratuites, permettraient peut-être aux habitants de notre ville de redécouvrir certains classiques du cinéma ou de visionner certains films que la Ville subventionne.

Cela dit, si nous pensons que l'idée est bonne, nous pensons que la formulation de cette motion n'est pas très heureuse. En effet, la motion propose que les projections se fassent sur des murs borgnes, sur des places et dans de petites rues. Vous n'êtes pas sans savoir que ce genre de manifestations cause des nuisances sonores au voisinage immédiat; dans ce sens, nous pensons que le Conseil administratif doit avoir une marge de manœuvre pour choisir les lieux adéquats. A cet égard, la motion est trop précise. Ensuite, le texte prévoit en quelque sorte une subvention déguisée et donne finalement un blanc-seing au Conseil administratif. Nous pensons qu'il faut autoriser les associations privées à projeter des films dans des lieux adéquats, par exemple au parc des Bastions, qui serait un lieu tout à fait adéquat. En revanche, nous préférons subventionner la création plutôt que de donner des milliers de francs pour concrétiser une motion qui, finalement, est trop vague et ne définit pas de projet concret. Dans ce sens, nous proposons un amendement à la motion que je vous lis. Je suis désolé, je n'ai pas pu le distribuer, parce que la photocopieuse est en panne. Cet amendement vise à remplacer les invites de la motion M-367 par les suivantes:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- à autoriser des projections cinématographiques gratuites, en plein air, durant les soirs d'été et dans des lieux que le Conseil administratif jugera adéquats;
- à prendre en compte, dans le choix des lieux, les nuisances sonores que causent les projections;
- à favoriser une programmation de films locaux (suisse);
- à s'assurer que les coûts qu'engendreront les manifestations seront assumés par les associations privées.»

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R).** Voilà encore une motion qui part d'un bon sentiment, mais sa concrétisation se heurtera inévitablement à des difficultés, puisque ces projections non seulement généreront du bruit – qui est aussi une pollution réprimée par la législation – mais devront se faire en accord avec les propriétaires des immeubles sur lesquels elles seront envisagées. C'est pourquoi les radicaux n'entreront pas en matière, tout en sachant pertinemment que l'Alternative le fera! Il faut savoir dire non à ce projet, qui constitue une concurrence aux projectionnistes qui paient des impôts, des taxes, tout au long de l'année, pour le bien de nos finances municipales.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, depuis maintenant deux ou trois ans, l'aide à la production de films a progressé dans des proportions importantes. Or il ne vaut pas vraiment la peine de subventionner la production si on n'aide pas la diffusion, sachant qu'une partie des films subventionnés ne sont pas forcément des films commerciaux qui vont avoir la chance de passer dans les grandes salles. Ce sont souvent des films confidentiels, des films dits non commerciaux, documentaires et autres. Dans ce sens, l'idée nous semble extrêmement bonne, encore faut-il que la qualité soit au rendez-vous. Cela pour dire qu'il ne suffit pas d'un mur borgne, tous les murs borgnes ne se prêtent pas à la projection; il faut aussi un matériel léger et mobile qui fonctionne bien, il faut encore que les gens du quartier soient informés et il faut, en plus, que ces films ne soient pas des productions tellement absconces qu'on ne les comprend pas. Ce projet requiert donc un certain nombre de conditions et, à moins de le laisser complètement aux privés, l'aide de la municipalité doit évidemment figurer au budget. Soit le projet est laissé aux privés et nous nous occupons des autorisations, de vérifier que cela ne dérange pas les gens... Soit la municipalité soutient le projet via la mise à disposition de matériel, voire la promotion de ces projections.

En tout cas, le Conseil administratif est favorable à cette idée. Je rappelle d'ailleurs que cela se fait à Saint-Gervais, que cela se fait au parc Gourgas; récemment, je suis passé aux Grottes, où on projetait des films contre le mur de la maison orangerie sur la place des Grottes. Evidemment, l'image n'était pas extraordinaire et ce mur n'est pas forcément le meilleur pour diffuser un film... Cela étant, le Conseil administratif est favorable à cette motion. A vous de savoir si vous voulez la renvoyer directement au Conseil administratif, auquel cas le département des affaires culturelles l'examinera attentivement et fera des propositions concrètes pour réaliser ce projet. Si vous souhaitez renvoyer cette motion en commission, le département viendra volontiers en discuter avec vous pour essayer de trouver une solution qui convienne à tout le monde.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Je suis sidérée de la tournure que prend la discussion, s'agissant d'une simple idée qui demande à être encouragée par le Conseil administratif. Beaucoup prédisent ici que cela posera tous les problèmes du monde, alors que cela se fait depuis des années à Genève, par exemple au cinéma Spoutnik à l'Usine, qui programme des films fort intéressants depuis bientôt vingt ans et qui a très souvent projeté des films à l'extérieur, qui ont eu beaucoup de succès. Certains paraissent découvrir quelque chose de si nouveau que je me demande où les conseillers et les conseillères sortent le soir... (*Commentaires.*) Peut-être qu'ils ne sortent pas, qu'ils travaillent trop!

Le Parti socialiste souhaite que cette motion soit renvoyée directement au Conseil administratif. Je précise qu'il y a eu un petit glissement au sujet du sens de cette motion: il n'est pas question que les conseillers deviennent programmeurs ou organisateurs de soirées, nous ne demandons pas non plus au Conseil administratif de le devenir. Nous disons simplement que c'est une idée intéressante, qui pourra être discutée avec les différentes associations qui sont déjà subventionnées et qui font un travail merveilleux à Genève. Il s'agit de voir sur le terrain s'il y a une réponse intéressante et de montrer que, nous, nous sommes favorables à ce projet. Nous lançons l'idée aux gens qui travaillent déjà dans le domaine; il n'est pas question de chercher, en commission des arts et de la culture, les lieux, les murs, les rues où cela pourrait se faire, car ce n'est pas le travail de la commission. Le Parti socialiste propose donc de renvoyer la motion au Conseil administratif et nous espérons que les bancs de l'Entente ne seront pas trop effrayés par cette idée révolutionnaire!

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI).** Evidemment, cette motion et cette idée nous ravissent. M<sup>me</sup> la conseillère libérale parlait de quelque chose de l'ordre du rêve. Eh bien oui, pourquoi pas? Imaginez un peu votre quartier, ou d'autres quartiers, où les gens, les soirs d'été – on peut d'ailleurs voir en ce moment, avec la chaleur qu'il fait, que tout le monde est dehors – pourraient enfin se réap-

proprier leur quartier, se rencontrent autour de films inédits, de films intéressants... Cette idée est de nature à favoriser la vie de quartier et, par conséquent, la vie citoyenne, et elle nous ravit. Quant aux problèmes que cela pourrait poser, nous pensons que le Conseil administratif saura prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller au grain. C'est pourquoi l'Alliance de gauche propose que cette motion soit directement renvoyée au Conseil administratif.

**M. Pierre Maudet (R).** Deux ou trois réactions aux propos que l'on vient d'entendre sur les bancs de l'Alternatife, surtout ceux de M<sup>me</sup> Keller Lopez. L'enfer est pavé de bonnes intentions, Madame Keller Lopez, et vous savez que le cimetière municipal est rempli de bonnes idées et de bonnes motions, sachant que, malheureusement, on se paie trop souvent de mots dans ce Conseil! C'est une excellente idée et je n'ajouterai pas de «mais», Madame Keller Lopez, puisque nous avons déjà tenté de la mettre en œuvre durant l'année 1999, dans le cadre de Signé 2000. Nous avons repéré un certain nombre de façades, parmi lesquelles notamment celle de l'École d'ingénieurs, qui présentait à l'époque une surface blanche qui a été depuis recouverte de publicité ou du logo de l'école. Nous avons repéré cette façade intéressante, ainsi que d'autres façades à la route de Chêne. Or nous avons eu toutes les peines du monde à recueillir les autorisations nécessaires, que ce soit de la part de l'Office des transports et de la circulation, à cause du risque que le film détourne l'attention des automobilistes – il faut savoir que c'est une réalité – ou que ce soit à cause du bruit, des plaintes des voisins, etc.

Cela étant, ce n'est certainement pas pour des raisons techniques qu'il faut refuser cette motion, mais plutôt pour ce que vient évoquer le conseiller administratif Mungny, à savoir l'aspect financier. C'est l'argument qui plaide en faveur de notre position, à nous radicaux, qui est d'opposer une fin de non-recours à cette motion. Le Conseil municipal a décidé, lors de sa session du début juin, d'investir davantage dans la production cinématographique, parce que c'est une valeur ajoutée pour Genève. C'est un soutien culturel supplémentaire que notre Conseil a décidé, mais il faut alors savoir ce qu'on veut! Ou bien on investit dans la production cinématographique, ou bien on soustrait une partie de ce crédit et on le voue à la projection des films. Pour notre part, nous avons fait le choix de soutenir le cinéma en aidant la production et non la projection. Nous pensons qu'il faut s'en tenir là. Pour le reste, si le Conseil administratif veut faire des choux et des pâtés dans le cimetière des motions oubliées, libre à lui, mais nous ne soutiendrons pas cette motion.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Face à une motion de ce type-là, il y a bien évidemment des questions qui se posent, c'est normal. Tout n'est pas dans la motion et, si on souhaite entrer en matière, il convient d'effectuer un minimum de travail en commission pour définir les grands axes du projet. Pour ma part, cela ne me choque

pas que, dans cette motion, les motionnaires n'aient pas déjà tout défini. Le but est précisément d'effectuer un certain travail en commission et le groupe libéral n'est pas favorable à ce que l'on fasse l'économie de ce travail, si court soit-il. Si nous voulons comprendre jusqu'au bout l'idée des motionnaires, il faut qu'ils puissent nous l'expliquer, il faut que les commissaires puissent en discuter, que les personnes hors Conseil municipal intéressées à ce projet puissent être auditionnées et donner leur avis.

Je reviens sur un élément qui me laisse un peu perplexe et qui n'a pas été mentionné, à savoir le respect de la qualité des œuvres et des auteurs. En effet, aussi bonne que soit cette idée, je ne suis pas persuadé que le rendu soit vraiment à la hauteur du respect que l'on doit aux auteurs des œuvres. Les projections auront lieu en plein air, sur des murs qui ne seront peut-être pas adéquats, avec des gens qui vont aller et venir au gré de leur envie, un peu comme à la Fête de la musique mais celle-ci s'y prête beaucoup mieux. Je ne suis pas sûr – et cela vaut la peine d'en discuter en commission – que ce mode de faire respecte pleinement le travail des cinéastes et que le rendu, la qualité de la projection soit véritablement de nature à promouvoir le cinéma. Nous souhaitons donc à tout le moins un renvoi en commission; le renvoi direct au Conseil administratif est prématuré et nous ne pourrions pas nous y associer.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Je propose que nous fassions un voyage d'étude au Festival de Locarno, afin de montrer au Parti libéral que l'on peut projeter des films en plein air dans de bonnes conditions et que cela n'enlève rien à la qualité! Que des gens du public se promènent et vivent leur vie n'empêche en rien des moments artistiques et conviviaux de grande qualité. Cela dit, j'ai un peu la même impression ce soir que celle que j'ai parfois, quand nous parlons de projets architecturaux ou d'aménagement de places. On se retrouve ici devant plein de petits organes et de grands événements culturels qui veulent décider de quelle grandeur sera l'écran, dans quelle rue il sera installé, quelles boissons on va servir et quel type de films on va projeter... Je crois que ce n'est pas notre affaire! Nous pouvons dire, en tant que Conseil municipal, que nous appuyons ce genre d'activités dans les quartiers; nous pouvons donner un signal politique à notre nouveau magistrat pour qu'il contacte les associations concernées. En revanche, ce n'est pas à nous, dans le cadre du Conseil municipal, de discuter de la taille de l'écran ou de la largeur de la rue. Je trouve ce débat déplacé et je vous invite à renvoyer cette motion au magistrat qui, on l'a entendu, fait bon accueil à cette motion et qui revendra, je l'espère, avec des projets.

*Mis aux voix, l'amendement démocrate-chrétien est refusé par 61 non contre 6 oui (1 abstention).*

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions et abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 33 oui contre 24 non (12 abstentions).

**6. Résolution de M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Une vision claire pour les Halles de l'Ile» (R-57)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RESOLUTION*

Considérant:

- que le dossier de l'affectation des Halles de l'Ile est un véritable «serpent de lac» de la politique municipale, comme en témoignent les multiples projets, motions et interpellations – qui restent pour le moment sans résultats concrets – ayant trait à cette épineuse question;
- que la gestion de ce dossier par l'exécutif communal a vu celui-ci se contenter jusqu'à présent de «noyer le poisson», sans réelle unité de vues sur la vocation de ces halles, les modalités d'usage et le calendrier concret de transformation de ce bâtiment, et cela au détriment de l'ensemble de la population genevoise qui se voit ainsi privée d'un vrai projet pour cet espace auquel cette dernière demeure attachée;
- la volonté unanime du Conseil municipal, attestée par les conclusions du rapport PR-104 A très largement approuvées le 15 février 2002, de voir émerger un projet fort, privilégiant notamment «la mixité des publics», de «larges horaires d'ouverture (y compris le dimanche)», un «équilibre entre les aspects culturels, de consommation et d'animation», une «fréquentation maximale des lieux» et un «autofinancement» sans pour autant être une «émanation de l'administration municipale»,

le Conseil municipal souhaite voir se rouvrir le dossier de l'affectation des Halles de l'Ile à une véritable activité mixte, sur la base des critères exhaustifs

---

<sup>1</sup> Annoncée, 411.

évoqués dans le rapport PR-104 A de la commission des arts et de la culture et selon le processus suivant (les dates butoirs figurent entre parenthèses), qui devra aboutir au plus tard le 31 décembre 2006:

- définition du cahier des charges par la commission des arts et de la culture (31 décembre 2003);
- lancement d'un appel d'offres général (31 mars 2004);
- retour de l'appel d'offres (30 juin 2004);
- étude des offres et sélection par la commission des arts et de la culture (30 décembre 2004);
- transformations dans le bâtiment et lancement des nouvelles activités (30 juin 2006);
- réserve de six mois (31 décembre 2006).

**M. Pierre Maudet (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet avant-dernier point de notre ordre du jour nous permet de rester dans le domaine culturel – ce qui vous donne fort à faire ce soir, Monsieur le conseiller administratif – et nous nous en félicitons, car il s'agit là d'un sujet important pour la municipalité. Quel parti politique n'a pas, dans son programme électoral avant les dernières élections municipales, prévu un petit article, une proposition, un paragraphe sur les Halles de l'Ile? Que faire des Halles de l'Ile, ce vieux serpent de mer, ce serpent de lac ou ce serpent de Rhône, devrais-je dire, qui occupe régulièrement les débats de notre Conseil municipal, en tout cas à intervalles réguliers, sinon à chaque législature.

Sitôt les élections passées, nous nous sommes dit que nous allions tenir nos promesses ou, en tout cas, celles que nous aurions voulu concrétiser si nous avions été représentés au Conseil administratif. Ce soir, nous voulons tenir la promesse de susciter le débat dans notre enceinte et d'avoir les opinions des uns et des autres sur le devenir et le potentiel des Halles de l'Ile. Car, Mesdames et Messieurs, pour ne rien vous cacher, les radicaux ont été extrêmement déçus de constater que, dans le discours de législature du Conseil administratif 2003/2007, que le maire nous a lu lors de la séance d'investiture, au nombre des projets prévus dans le cadre de «la politique culturelle dynamique et diversifiée», pour reprendre les termes utilisés à l'époque, on parlait de l'Alhambra, de la Comédie, du nouveau musée des cultures extra-européennes, de la Maison de la danse qui devrait se situer à Lancy, du développement de l'actuel bâtiment d'art contemporain, mais nulle trace des Halles de l'Ile!

En l'occurrence, il y a deux possibilités: peut-être que cela signifie que le Conseil administratif n'entend pas spécialement s'intéresser à ce dossier et qu'il

entend laisser le soin au Conseil municipal de le gérer. C'est l'option que nous avons prise et je la développerai dans un instant, en relation avec le texte de notre résolution. Ou alors, la deuxième option possible est que le Conseil administratif a un projet caché et, là, l'idée de notre résolution est, le cas échéant, de faire dévoiler cela.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour l'introduction. Notre résolution se base sur le travail consensuel et unanime qu'avait fait le Conseil municipal lors de la précédente législature. J'y reviens quelques instants, car presque la moitié de cette assemblée est nouvelle. Dans le cadre de la législature 1999/2003, la commission des arts et de la culture avait eu à se pencher sur la question des Halles de l'Ile et cela au travers du résultat d'un appel d'offres ouvert à l'administration municipale et même au-delà, qui avait donné lieu à un certain nombre de projets, rendus au magistrat de l'époque, M. Vaissade, lequel les avait transmis à la commission des arts et de la culture, qui s'était prononcée sur le bien-fondé de certains critères d'appréciation quant à ces projets. Il n'est pas inutile de vous rappeler que ce rapport PR-104 A avait été approuvé, à l'époque, à l'unanimité par le Conseil municipal; le rapporteur en était Guy Dossan, du groupe radical.

Je vais ici rappeler quelques points saillants dudit rapport. D'abord, les orientations données par le Conseil municipal: «Les Halles de l'Ile doivent rester un espace public.» Certes, c'est ce qui ressortait du débat que nous avons eu en 1999 sur l'attribution d'un droit de superficie à Vacheron Constantin. La majorité Alternative, aidée par le Parti démocrate-chrétien, avait décidé qu'il n'était pas opportun de «privatiser» cet espace et qu'il fallait donc lui conserver un caractère public. «Les Halles de l'Ile sont destinées à des activités notamment culturelles générant animation et emplois. Le restaurant devrait être le point central, convivial, en relation avec les activités du lieu. Le libre passage des piétons doit y être préservé, avec un raccordement au pont de la Coulouvrenière, et un concours d'idées devrait être lancé pour l'animation et la gestion des Halles de l'Ile.»

Voilà les grandes orientations qui avaient été définies au début du travail de la commission des arts et de la culture. Puis, la commission avait opposé une fin de non-recevoir, en quelque sorte, à tous les projets présentés, considérant qu'aucun d'eux n'avait les qualités suffisantes pour recueillir une majorité au sein du Conseil municipal, qu'aucun ne présentait l'ensemble des orientations que je viens de vous citer. Finalement, dans son rapport, la commission avait donné des lignes directrices pour l'avenir, qui sont au nombre de trois et que je vous cite: «Nous ne voulons pas de nouvelle administration municipale, donc pas de projet du type bibliothèque, discothèque et autres, aux Halles de l'Ile. Nous voulons un autofinancement maximal autant que possible. Nous voulons la création d'une fondation de gestion, c'est-à-dire d'une entité juridique indépendante qui puisse gérer l'animation de ces Halles de l'Ile.» Voilà les traits saillants qui étaient res-

sortis du travail de la commission et qui avaient été approuvés à l'unanimité par la commission et par notre plénum. Ce rapport PA-104 A, daté de novembre 2001, a été approuvé le 15 janvier 2002.

Au jour d'hui, il s'agit pour nous de remettre au goût du jour et de savoir si le Conseil municipal confirme les points que je viens de citer. Confirme-t-il la voie tracée par tous les groupes politiques de l'époque? Si oui, comment va-t-il le faire, car nous ne voulons pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous payer de mots trop longtemps dans ce dossier. A l'instar de ce qui s'est fait au Bâtiment des Forces - Motrices, à quelques centaines de mètres des Halles de l'Ile, nous proposons un programme sur trois ans, ou trois ans et demi, pour mettre sur pied à cet endroit un véritable projet culturel. Cela en respectant, encore une fois, ce que le Conseil municipal a décidé, c'est-à-dire le lancement d'un appel d'offres et donc la possibilité pour tous d'y répondre, selon certains critères établis par la commission des arts et de la culture qui peuvent être repris directement dans le rapport, puis un retour de l'appel d'offres et l'étude en parallèle des travaux inhérents au bâtiment. Je rappelle que le Conseil municipal a appelé de ses vœux la restauration de la verrière centrale dans ce bâtiment en forme de «U». Je pense que M. Muller, tout à l'heure, pourra nous donner des informations sur la durée des baux des locataires de ce bâtiment. Je crois que Radio Lac a quitté récemment les lieux, cela fait donc de la place de libre.

Maintenant, il s'agit de définir un cahier des charges pour cet appel d'offres au 31 décembre 2003; de lancer l'appel d'offres le 31 mars 2004; d'attendre le retour de l'appel d'offres trois mois plus tard, au 30 juin; de laisser six mois à la commission des arts et de la culture pour étudier ces offres et les sélectionner; enfin, de laisser un délai d'un an et demi pour la transformation du bâtiment, comme c'était le cas du Bâtiment des Forces - Motrices, afin d'adapter la structure, l'outil au choix de la commission, en prévoyant une réserve de six mois, car nous sommes généreux. Nous pensons qu'au 31 décembre 2006 nous pourrions arriver à un résultat. Ce serait là un beau succès de législateur que de pouvoir se dire qu'en quatre ans le Conseil municipal, en poursuivant sur la voie unanime qui avait présidé aux travaux de la commission des arts et de la culture, a réussi à mettre sur pied un projet pour ce bâtiment qui reste, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, un désert culturel.

Nous venons devant vous ce soir avec cette proposition. Le magistrat va peut-être nous sortir, tout à l'heure, un projet de «cuisine ethnique», on verra... Si le magistrat n'a pas d'idées, nous souhaitons renvoyer ce projet de résolution à la commission des arts et de la culture. Dans tous les cas, Mesdames et Messieurs, nous souhaitons transmettre ce soir un message clair aux citoyens de notre ville sur le devenir des Halles de l'Ile, sur ce que nous voulons y faire et comment nous comptons nous y prendre. Je vous remercie de votre attention et je me réjouis de vous entendre dans ce débat.

*Préconsultation*

**M. Didier Bonny** (DC). Le groupe démocrate-chrétien a lu avec attention la résolution R-57 proposée par le groupe radical et voici ce que nous aimerions en dire. Nous pensons, premièrement, que c'est une bonne idée de revenir à la charge, dès le début de la législature, sur les Halles de l'Ile, puisqu'on se souvient de ce qui s'est passé au cours de la législature précédente: tous les projets proposés ont été refusés par la commission des arts et de la culture. M. Vaissade arrivant en fin de mandat, on peut comprendre qu'il ait laissé ce dossier de côté et qu'il ait voulu que son successeur le prenne en main. C'est exactement ce qui va se passer avec M. Mugny, nous n'en doutons pas. C'est pourquoi nous souhaitons qu'avec cette résolution le Conseil municipal donne, ce soir, l'impulsion nécessaire, qu'il rappelle que la commission des arts et de la culture – à laquelle j'appartenais à l'époque – a fait un excellent travail sur la proposition PR-104 et que son rapport est effectivement exhaustif. M. Mugny pourra trouver de quoi s'en inspirer et il ne manquera pas d'y ajouter le sel et le poivre, voire d'autres ingrédients; c'est le rôle du magistrat, sinon, à quoi servirait un conseiller administratif?

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement qui demande simplement de raccourcir le texte de la résolution comme suit:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal souhaite voir se rouvrir le dossier de l'affectation des Halles de l'Ile à une véritable activité mixte, sur la base des critères exhaustifs évoqués dans le rapport PR-104 A de la commission des arts et de la culture.»

Il nous paraît tout à fait inutile d'ajouter des dates butoirs, car on sait très bien qu'elles ne seront pas forcément suivies; du reste, on peut même espérer aller plus vite que ce qui est prévu là. M. Maudet, malgré son jeune âge, fait de la politique depuis fort longtemps et sait très bien qu'en politique tout ne va pas toujours comme on le veut. Il est donc inutile de voter ces dates qui, de toute façon, ne seront pas respectées et qui n'ont aucunement force de loi.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous attendons maintenant les propositions de M. Mugny. Peut-être y a-t-il pensé dans ses objectifs budgétaires 2004. Vous savez que M. Vaissade ne les a pas publiés, ce qui est tout à fait normal, étant donné qu'il laissait la place à un nouveau magistrat. Cela dit, d'autres magistrats sont en place depuis fort longtemps et leurs objectifs budgétaires 2004 se sont résumés à dix lignes... Je referme la parenthèse! M. Mugny viendra donc devant la commission des arts et de la culture avec des idées pour ce projet. La résolution R-57 est utile, car elle rappelle qu'un travail a été fait et que nous sou-

haitons, au sein du Conseil municipal, que le dossier des Halles de l'Ile ne pourrisse pas plus longtemps. Je remercie cette assemblée de voter l'amendement démocrate-chrétien.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** La motion telle qu'elle est présentée par le Parti radical ne nous convient pas du tout. Nous pensons qu'il y a à la fois un problème formel et un problème de fond. Le problème formel concerne à nouveau le partage des rôles entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. Il nous semble que certaines conseillères ou certains conseillers municipaux se prennent parfois pour le Conseil administratif, en imaginant organiser le travail de celui-ci, en prévoyant des dates si précises qu'on pourrait croire qu'ils font partie du département et, finalement, en marchant sur des terres qui ne sont pas les leurs...

Certes, relancer le dossier des Halles de l'Ile nous semble une bonne idée, mais renvoyer cette résolution à la commission des arts et de la culture nous semble une très mauvaise idée. Le travail a déjà été fait par cette commission et il a, du reste, aussi montré les limites d'une commission sur ce genre de sujet. On a vu que la commission pouvait faire un travail politique – voir à quoi les Halles de l'Ile devraient être affectées, comment elles devraient être financées – mais qu'elle n'est pas arrivée à se mettre d'accord sur un projet, puisqu'il y a souvent, vous le savez, autant de projets que de conseillères ou de conseillers municipaux. Renvoyer ce dossier à la commission des arts et de la culture serait l'enterrer une fois de plus et je ne crois pas que c'était l'objectif de M. Maudet.

Il nous semble, par contre, que nous pourrions tout à fait adhérer à l'amendement proposé par M. Bonny, à condition évidemment que la résolution soit renvoyée au Conseil administratif et non à la commission des arts et de la culture. Il s'agit de demander au Conseil administratif de se remettre à la tâche pour élaborer un projet pour les Halles de l'Ile, de consulter à nouveau les milieux socioculturels, de l'éducation, tous les milieux qui pourraient être intéressés par l'animation, sachant qu'il y avait beaucoup de projets intéressants à l'époque...

M. Vaissade était peut-être un peu fatigué, à la fin de son mandat, pour aller jusqu'au bout de cette discussion, mais il y a des choses à reprendre dans le travail qui a été fait et certainement de nouvelles choses à intégrer. C'est le travail du conseiller administratif et de son équipe, ce n'est pas celui des conseillers municipaux. Nous soutiendrons donc l'amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien et nous renverrons cette motion amendée au Conseil administratif.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Ce projet mérite d'être renvoyé en commission des arts et de la culture. Je ne sais pas si la tendance, défendue par M<sup>me</sup> Keller Lopez, de ne plus rien renvoyer en commission se confirmera une fois pour

toutes, pour la durée de la législature, mais, en l'occurrence, ce dossier est d'importance et il me semble que les différentes invites et la marche à suivre qui sont proposées justifient largement le renvoi en commission. En ce qui concerne les dates, j'y vois non pas une ingérence du Conseil municipal dans l'agenda du Conseil administratif, mais l'expression d'une volonté politique d'aller à un certain rythme. Comment mieux exprimer qu'avec des dates le fait que nous voulons, à l'horizon fin 2006, arriver à un certain résultat? Quand on parle de message politique, celui-ci peut aussi s'exprimer en termes de rythme de conduite d'un dossier. Personnellement, le fait que l'on fasse figurer dans une résolution un certain nombre d'indications temporelles, qui montrent notre volonté d'atteindre un certain but dans un certain laps de temps, ne me choque pas du tout. Par conséquent, nous ne voterons pas l'amendement des démocrates-chrétiens.

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann** (AdG/SI). Notre groupe soutiendra l'amendement du Parti démocrate-chrétien et fait naturellement confiance au Conseil administratif dans son ensemble pour reprendre ce dossier en main.

**M. Didier Bonny** (DC). Je précise brièvement, car je ne l'ai pas dit dans ma première intervention, qu'avec l'amendement proposé nous demandons le renvoi au Conseil administratif. Le Conseil municipal, ce soir, doit donner une impulsion et demander au Conseil administratif qu'il reprenne ce dossier rapidement. C'est tout ce que nous voulons, nous ne désirons pas recommencer le travail qui a déjà été fait en commission. Je faisais partie de la commission à l'époque et je dois dire que ce travail a été du reste difficile, puisque, comme l'a dit M<sup>me</sup> Keller Lopez, chaque conseiller a un projet différent pour les Halles de l'Île! Les conclusions du rapport PR-104 A sont ce que la commission pouvait faire de mieux. Arrêtons-nous là, votons l'amendement, envoyons la résolution au Conseil administratif, puis traitons le dernier point de l'ordre du jour et rentrons chez nous!

**M. Pierre Maudet** (R). Nous ne sommes pas encore rentrés chez nous! Je reviens sur la question du calendrier, puisque M. Bonny nous accuse en fait de pécher par excès d'optimisme. Il est vrai que nous sommes de vieux routiers de la politique, de vieux crocodiles pour certains, mais nous pouvons légitimement penser qu'un délai de trois ans, Mesdames et Messieurs, ne représente pas un délai impératif! Il s'agit de donner un ordre de grandeur et il est légitime de penser qu'en trois ans on pourra arriver au bout du projet. Comme l'a dit M. Hainaut il y a un instant, c'est là aussi un message politique.

Quant à la question posée par M<sup>me</sup> Keller Lopez à propos de savoir si les conseillers municipaux se substituent aux membres de l'exécutif, vous êtes les premiers, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, à vous substituer aux membres de l'exécutif fédéral, pour ne parler que de vos leçons de politique étrangère! Alors, s'il vous plaît, contrôlez-vous d'abord avant de nous accuser de prendre telle ou telle posture.

Dans le discours de législation du Conseil administratif, sur un point aussi majeur que les Halles de l'Ile, qui figurait dans tous les programmes politiques, il n'y a rien, absolument rien du tout! Je le déplore et je pense que, si le Conseil municipal ne se saisissait pas de cet objet, si nous n'avions pas déposé cette résolution R-57, il ne se passerait toujours rien à l'horizon des quatre prochaines années. Nous avons voté le rapport PR-104 A à l'unanimité, je le rappelle, Madame Keller Lopez, qui propose que la commission des arts et de la culture, à tout le moins, accompagne le processus de sélection. Notre résolution insiste également – et je ne veux pas passer cela sous silence – sur l'idée, extrêmement louable, qu'il faut garder ouvert un appel d'offres, qu'il faut garder ouverte la possibilité pour tout le monde de présenter un projet. C'est là un des points essentiels de notre résolution sur lequel je voulais insister.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de voter la résolution telle qu'elle est présentée, avec le calendrier, qui n'est pas contraignant mais indicatif. Renvoyons cette motion à la commission des arts et de la culture pour savoir si notre Conseil se place dans la ligne définie par la commission lors la législation précédente, ou s'il veut réinventer la poudre!

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Monsieur Maudet, je suis heureux de vous annoncer que nous précédonos vos désirs, puisque le 4 juin, durant la première séance du Conseil administratif, ce point était à l'ordre du jour. Le Conseil administratif a délégué M. Pierre Muller et moi-même pour gérer le douloureux dossier des Halles de l'Ile, qui comporte 32 ou 33 projets soit dit en passant! Je vous conjure de ne pas le renvoyer pour 62 autres projets à la commission, mais de renvoyer la résolution directement au Conseil administratif, qui a une ou deux idées que je vais vous exposer.

Comme il s'agit d'un lieu central, nonobstant toutes les idées plus géniales les unes que les autres, nous nous sommes dit qu'il fallait que ce soit un lieu où les gens passent. Nous avons pensé à une brasserie populaire «des cinq continents», l'idée étant de faire quelque chose un peu dans l'esprit des bains des Pâquis, d'offrir de la qualité à prix bas, pour que tout le monde puisse se restaurer à midi et le soir, en écoutant éventuellement de la musique et en s'amusant un peu, puisque c'est un lieu où on peut faire du bruit.

Le 12 juin, nous avons mis sur pied un groupe de travail. Celui-ci s'est réuni dans mon bureau et nous nous sommes donné jusqu'à fin septembre – nous sommes donc tout à fait dans vos délais – pour soumettre une proposition au Conseil administratif, qui donnera, ou non, le feu vert pour continuer le travail.

Le groupe de travail s'est demandé comment faire cette brasserie populaire, avec qui continuer à travailler, parmi les gens qui sont encore sur place, étant entendu que, si certaines des activités actuelles ne s'intégraient pas dans le projet, nous proposerions évidemment des solutions de remplacement; en l'état, il n'est pas question de municipaliser le lieu et d'y mettre des fonctionnaires. Le projet qui sera déposé au mois de septembre devrait laisser une marge de manœuvre; nous vous soumettrons à ce moment-là un crédit d'étude, avec des propositions concrètes.

Je vous demande donc d'amender la résolution, comme l'a proposé le Parti démocrate-chrétien, et de la renvoyer directement au Conseil administratif, pour que nous puissions avancer. Si vous la renvoyez à la commission des arts et de la culture, je vois mal comment vous allez respecter vos propres délais. Voilà ce que je vous propose. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Maudet (R).** J'aimerais remercier le conseiller administratif pour sa réponse, qui a le mérite d'être franche, mais qui est aussi extrêmement claire sur le sort qu'il réserve au rapport PR-104 A de la commission, c'est-à-dire qu'il abandonne l'appel d'offres. Il a un projet et c'est bien, puisque trop souvent on a reproché au Conseil administratif de ne pas en avoir ou de n'avoir pour seul projet que quelque chose de vague. C'est un parti pris que vous nous présenterez, Monsieur le magistrat, et que nous accepterons ou non. Cela dit, il faut être conscient que ce que vous nous annoncez ce soir est un changement d'attitude radical – radical au sens étymologique du terme! – par rapport au travail de la commission des arts et de la culture effectué durant la dernière législature. Vous évacuez l'appel d'offres, c'est votre choix, mais je voudrais que le Conseil municipal soit conscient que c'est là une forme nouvelle de démocratie participative, que vous aurez l'occasion de nous expliquer et qui use de certains contours...

Quoi qu'il en soit, j'apprécie que vous ayez une idée, j'apprécie que nous puissions nous prononcer sur ce sujet au mois de septembre et je suis certain que votre enthousiasme va permettre la réalisation rapide de ce projet. Néanmoins, le Conseil municipal – et c'est pour cela que nous maintenons notre résolution en l'état – doit être conscient du fait que voter ce soir l'amendement démocrate-chrétien équivaut à mettre le rapport de la commission à la poubelle et à prendre un autre chemin pour réaménager les Halles de l'Île.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Monsieur Maudet, vous ne pourrez pas avoir le projet en main au mois de septembre, puisqu'il sera présenté au Conseil administratif en septembre et que ce dernier se donnera quelques semaines de réflexion. Vous l'aurez au mois d'octobre ou novembre.

Mis aux voix, l'amendement du Parti démocrate-chrétien est accepté par 44 oui contre 26 non (1 abstention).

Mise aux voix, la prise en considération de la résolution amendée est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

*Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission des arts et de la culture est refusé par 45 non contre 26 oui.*

**Le président.** Cette résolution est donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

#### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal souhaite voir se rouvrir le dossier de l'affectation des Halles de l'Ile à une véritable activité mixte, sur la base des critères exhaustifs évoqués dans le rapport PR-104 A de la commission des arts et de la culture.

**Le président.** Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, soit l'interpellation I-95 de M. Pierre Maudet, intitulée: «Préaux des écoles municipales: entre dépotoirs et champs de bataille?» Je lui donne la parole pour qu'il développe son interpellation.

**M. Pierre Maudet (R).** Monsieur le président, vu l'état d'assèchement avancé des gosiers et surtout vu que l'information concernant cette interpellation est encore parcellaire, je souhaiterais la reporter au mois de septembre...

**Le président.** Bien, Monsieur Maudet, je prends note que vous reportez cette interpellation au mois de septembre.

## 7. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Il me reste à vous annoncer les motions, dans l'ordre où elles m'ont été soumises:

- M-378, de MM. René Winet, Eric Ischi, Frédy Savioz, Guillaume Barazzone, M<sup>mes</sup> Alexandra Rys et Hélène Ecuyer: «Interdiction des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc et sur les trottoirs de ce pont»;
- M-379, de M. Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Monique Cahannes et Nicole Valiquier Grecuccio: «Développement de la zone 30 km/h dans certains quartiers de la rive droite»;
- M-380, de MM. Gilles Thorel, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Olivier Coste, David Carrillo, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Nicole Bobillier et Nicole Valiquier Grecuccio: «Pour une application des procédures d'attribution des marchés publics respectueuse des petites entreprises».

Nous avons également reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-46, de MM. André Kaplun, Gérard Deshusses, Didier Bonny, Alain Dupraz, M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued, M. Roberto Broggin, M<sup>mes</sup> Claudine Gachet et Nelly Hartlieb: «Annulation de 19 arrêtés du 12 mai 2003 portant numéros PA-40 I à XVIII et PA-41 relatifs aux modifications du règlement du Conseil municipal et adoption d'un nouveau règlement».

## 8. Interpellations.

**Le président.** J'annonce l'interpellation I-98 de M. Roberto Broggin: «La GIM et les pas-de-porte: drôle d'exercice!».

## 9. Questions écrites.

**Le président.** Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-107, de *M. Roman Juon*: «Quand est-ce que les Rues-Basses seront terminées?»;
- QE-108, de *M. Roman Juon*: «Exposition de sculptures dans les Rues-Basses ou au centre-ville»;
- QE-109, de *M. Roman Juon*: «Construit-on encore des fontaines décoratives en ville de Genève?»;
- QE-110, de *M. Roman Juon*: «Fermeture des quais les week-ends».

Chers collègues, vous avez reçu toutes les instructions pour le cortège de la Fête des écoles demain. Il me reste à vous souhaiter d'excellentes vacances d'été, pour celles et ceux qui en prennent, et à vous donner rendez-vous le samedi 30 août à 7 h 45, sur le quai 4 ou 6 de la gare de Cornavin, pour la sortie de notre Conseil municipal. Les absents auront, en particulier cette fois, tout à fait tort... Excellent été à toutes et à tous!

Séance levée à 18 h 20.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	654
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	655
3. Questions orales .....	655
4. Motion de M <sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Branchons le décodeur pour les séances du Conseil municipal retransmises sur TV Léman bleu!» (M-366).....	658
5. Motion de MM. Damien Sidler, David Metzger, Roberto Brogini, Mathias Buschbeck, M <sup>mes</sup> Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez et Marie-France Spielmann: «Cinémur: encourageons la projection de films sur des murs adéquats en ville» (M-367) .....	663
6. Résolution de M <sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Une vision claire pour les Halles de l'Île» (R-57) .....	670
7. Propositions des conseillers municipaux .....	680
8. Interpellations .....	680
9. Questions écrites .....	681

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*